

Enregistrement des clients PrePay – les clients fidèles sont récompensés

Nouveau bonus Orange PrePay

Les clientes et les clients qui achètent une carte PrePay à partir du 1er août 2004 doivent se faire enregistrer. Les clientes et les clients ayant mis en service leur carte PrePay après le 1er novembre 2002 doivent se faire enregistrer d'ici à fin octobre 2004. Telle est la décision prise par le Conseil fédéral par un amendement apporté à une ordonnance. Orange récompense ainsi doublement les clientes et clients PrePay. Celles et ceux qui s'enregistreront avant le 1^{er} août 2004 pourront envoyer des MMS gratuitement et en nombre illimité à l'intérieur de la Suisse. Dès le 1^{er} juillet 2004, la fidélité des clientes et clients PrePay sera également récompensée par un nouveau bonus.

Les clientes et les clients, qui achètent une carte PrePay à partir du 1^{er} août 2004 (carte SIM), doivent s'identifier, p. ex. avec un passeport, une carte d'identité ou une pièce de légitimation juridiquement équivalente et se faire enregistrer. Ceci est requis par les dispositions légales correspondantes et par l'ordonnance du 23.6.04 modifiée par le Conseil fédéral. Orange va également se conformer au mieux à la directive du Conseil fédéral, visant à enregistrer toutes les clientes et tous les clients qui ont mis en service leur carte PrePay après le 1er novembre 2002, bien que le délai fixé soit très court. La même ordonnance exige des opérateurs de téléphonie mobile de bloquer les cartes PrePay des clientes et clients qui ne se seront pas enregistrés dans les délais.

Depuis le 17 mai 2004, Orange récompense les clientes et clients PrePay qui s'enregistrent actuellement. Ils peuvent maintenant envoyer des MMS gratuitement et en nombre illimité à l'intérieur de la Suisse jusqu'à fin juillet 2004.

Orange récompense les clientes et les clients Orange PrePay fidèles avec le nouveau bonus, qu'elle introduit à partir du 1^{er} juillet 2004. Ainsi Orange créditera les clientes et les clients PrePay qui auront alimenté leur crédit d'un montant au moins égal à 40 francs durant un mois calendaire, d'un bonus pouvant atteindre 10 francs durant le mois suivant.

Le barème du bonus en détail :

Montant dont le compte PrePay a été alimenté durant un mois calendaire	Durant le mois suivant, bonus sous la forme d'un avoir crédité sur le compte PrePay
dès CHF 40.-	CHF 4.-
dès CHF 70.-	CHF 7.-
dès CHF 100.-	CHF 10.-

Les montants alimentés sont cumulés durant un mois calendaire (p. ex. 5 x CHF 10.- = bonus de CHF 4.-), le bonus est crédité automatiquement. Les clientes et les clients Orange PrePay profitent du bonus PrePay, qu'ils téléphonent avec leur téléphone mobile PrePay ou qu'ils envoient des E-mails, des MMS ou des SMS. Les cartes Orange PrePay peuvent être achetées dans toute la Suisse auprès des 37 points de vente d'Orange ainsi que dans tous les points de vente partenaires. Les clientes et clients PrePay peuvent également s'enregistrer dans ces mêmes points de vente.

Pour de plus amples renseignements sur Orange, Orange PrePay, sur les possibilités de recharger Orange PrePay ainsi que sur les services / produits Orange, veuillez consulter le site Web : www.orange.ch

Orange Communications SA
World Trade Center
Av. de Gratta-Paille 2
Case postale 455
CH-1000 Lausanne 30 Grey

Therese Wenger, Director Media & PR
Orange +41 78 787 10 16
Téléphone +41 21 216 10 16
Fax +41 21 216 10 15
E-Mail therese.wenger@orange.ch
Internet www.orange.ch